



Des responsables de cette structure spécialisée dans les importations du poisson étaient face à la presse, jeudi 22 juin 2023.

CONGELCAM ne caresse pas la Régie du terminal à conteneurs du Port autonome de Douala, dans le sens du poil. Jeudi 22 juin 2023 le directeur général adjoint, Désiré Tchoumtchoua, ses plus proches collaborateurs, notamment Joseph Flavien Kankeu, le patron de la Cellule de communication, l'avocat, Me Levi Defo, ont donné une conférence de presse, à la direction générale de cette entreprise, située à Essengué-Douala. Il s'est agi de fixer les professionnels des médias sur l'évolution de la situation de crise entre notre Entreprise et la Régie du Terminal à Conteneurs (RTC) du port autonome de Douala. Au centre du litige, des conteneurs de poisson en souffrance au sein de cette structure du Pad, depuis des mois.

En outre, il a été question de faire le point sur les travaux d'inspection commencés vendredi 09 juin 2023, à la suite d'une réunion avec le ministre du Commerce, la RTC, CONGELCAM, l'Anor, et des responsables des associations des consommateurs, le 7 juin dernier. De la bouche des orateurs, trois équipes ont été mises sur pied comportant chacune toutes les parties prenantes.

Cette inspection terminée, CONGELCAM se met à table. L'entreprise ne comprend pas pourquoi sa correspondance au MINCOMMERCE, Luc Magloire Mbarga Atangana, en date du

15 mai 2023, pour lui présenter la situation, solliciter son arbitrage et faire des propositions, est restée lettre morte. L'idée du complot trotte dans l'esprit des responsables de CONGELCAM lorsque, le 7 juin 2023, la RTC sollicite le ministre du Commerce qui consent à tenir une réunion de crise.

Inspection

Cette rencontre accouche de la décision de faire inspecter tous les conteneurs à quai comme le souhaite CONGELCAM depuis des lustres. La RTC dans sa correspondance datée du 02 juin 2023 adressée au MINCOMMERCE, accuse CONGELCAM de bloquer le terminal à conteneur et réitère sa volonté de voir cette société enlever les conteneurs litigieux sans inspection préalable.

Dans la foulée, des mises en demeure sont multipliées. En bonne place des menaces de sanctions. L'inspection de tous les conteneurs est faite dans les locaux du terminal à conteneurs préalablement à leur enlèvement, en présence de tous les experts techniques, notamment des agents du MINEPIA, les agents de l'Anor, les agents du MINSANTE, autres entités intéressées. Recommandation a été faite que les conteneurs avariés soient directement acheminés pour destruction, et ceux comportant du poisson de bonne qualité, destinés dans les chambres froides de CONGELCAM pour commercialisation.

Selon CONGELCAM, 357 conteneurs ont été déclarés impropres à la consommation et 266 conteneurs de bonne qualité sur les 623 inspectés dans les entrepôts de la RTC. En guise de mesures palliatives, «après avoir rempli toutes les formalités d'enlèvement y compris le paiement des droits de douane sur l'ensemble desdits conteneurs, nous avons conclu un accord avec Maersk qui a accepté de stocker 87 dans ses entrepôts. Parmi ces conteneurs, 26 ont été impropres à la consommation et 61 de bonne qualité. Malheureusement pendant les enlèvements des ceux stockés à la RTC nous avons enregistré plusieurs avaries avant de prendre la résolution de demander une inspection préalable de tous les conteneurs à quai». Sur un total de 764 conteneurs inspectés, 432 conteneurs sont impropres à la consommation contre 332 conteneurs de bonne qualité. Soit un taux de 57 %de conteneurs au contenu avarié.

Complot

La situation est d'autant plus grave que lors des inspections à la RTC, les agents de vérification assermentés du MINEPIA ont bien constaté que « plusieurs conteneurs n'étaient pas branchés. Au groupe deux par exemple, un fonctionnaire du MINEPIA a constaté pour la seule journée du lundi 12 juin, le non branchement de trois conteneurs dans un bloc de 22 conteneurs ». Souligne-t-on dans cette entreprise qui conclut qu'il ne s'agit pas d'une simple négligence. Bien plus, un complot ou un sabotage savamment ourdi par des personnes tapis dans l'ombre. «Les résultats ainsi obtenus nous font comprendre les raisons réelles pour lesquelles la RTC insistait, mordicus que CONGELCAM sorte ces conteneurs alors qu'ils étaient avariés.

Peut-être voulait-elle laisser penser à l'opinion publique que la société CONGELCAM, importe des produits impropres à la consommation». Suppute-ton. Bon à savoir, CONGELCAM a importé 2406 conteneurs de poisson de janvier à avril 2023, et non 3000. De plus, cette

entreprise procédé à l'enlèvement de ses conteneurs jusqu'au constat du non-branchement de plusieurs autres, courant février. Le litige n'a porté que sur 764 conteneurs, cela suppose que CONGELCAM avait enlevé 1642 conteneurs entreposés dans ses chambres froides et écoulés sur le marché. Pour CONGELCAM, «la situation que nous vivons en ce moment est la manifestation d'un complot de la RTC qui a délibérément décidé de ne pas brancher la quasi-totalité conteneurs alors qu'elle en avait les moyens ».

Ref: Le Messenger
